



Les outils en ligne de la SOCAN n'ont rien à envier à ceux des autres ODE. Pourquoi ne pas en profiter pour vous aider à gérer votre carrière ?

Saviez-vous que vous pouvez :

✓ **Mettre à jour votre profil 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ?**

Les créateurs ont souvent un horaire bien différent de celui des banquiers ! Vous avez accès au site de la SOCAN en tout temps. Votre connexion personnelle est une façon sécuritaire et fiable de gérer vos affaires en ligne avec la SOCAN.

✓ **Déclarer et modifier vos œuvres avec un lien vers vos détenteurs de parts ?**

Est-ce que vous écrivez souvent avec le ou les mêmes membres de la SOCAN ? Utilisez la fonction de détenteurs de parts pour garder leur nom à portée de la main pour les futures déclarations.

✓ **Faire une demande de dépôt direct ?**

Recevez vos répartitions trimestrielles plus rapidement ! De plus, vous pouvez recevoir votre argent pour des sommes inférieures à la limite de 500 \$ pour les chèques, et ce, directement dans votre compte bancaire ! Finis les chèques perdus !

✓ **Consulter un relevé détaillé de vos redevances à venir lors des prochaines répartitions ?**

Vous avez besoin de savoir le montant de votre prochain chèque pour cette répartition ? L'option « Relevés préliminaires », disponible deux semaines avant la répartition, vous aidera à planifier vos affaires !

✓ **Consulter des informations détaillées avant et après une répartition sur les activités de votre catalogue ?**

Utilisez ces fonctions en ligne pour voir où vos œuvres sont les plus jouées – par exemple, pour bénéficier d'une visibilité maximale dans une tournée. Ces endroits requièrent-ils plus d'attention qu'ailleurs ?

✓ **Utiliser la calculatrice d'exécution ?**

Vous voulez connaître la valeur d'une exécution ? La calculatrice d'exécution pour la radio ou les œuvres audiovisuelles offre une estimation de votre paiement.

✓ **Soumettre un formulaire de Déclaration d'œuvres musicales exécutées en spectacle (DOMES) ?**

Vous avez donné un spectacle sur scène ce soir et vous voulez être sûr de ne pas oublier la liste des chansons exécutées ? Branchez-vous et soumettez aussitôt votre DOMES !

✓ **Examiner la liste des œuvres non identifiées ?**

Consultez la liste des œuvres radiophoniques, audiovisuelles ou en concert non-identifiées pour vous assurer qu'aucune œuvre ou exécution n'est une des vôtres ! L'inscription facile vous assure d'être payé !

Abonnez-vous aux relevés en ligne pour profiter de tous ces outils et plus encore.

Si vous avez des questions sur ceci ou tout autre sujet, contactez la SOCAN à 1-866-31.SOCAN ou visitez socan.ca